



Conseil municipal du 17 octobre 2022

Délibération n° 92-22

Objet : Budget de la commune – exercice 2022 – décision modificative n°2

Date de convocation : 11/10/2022

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Laure PIQUERAS

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'instruction budgétaire et comptable M14, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997, autorise le conseil municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des événements de toute nature qui modifient les prévisions faites.

Toutefois, les corrections qui peuvent intervenir s'effectuent dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

II. LA PROPOSITION

Dans le cadre du vote du budget réalisé le 21 mars dernier, des régularisations d'écritures s'imposent :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 : sur le 606121 pour + 150 000 € (gaz), sur le 60623 pour + 71 400 € (alimentation), sur le 6226 pour + 13 300 € (honoraires et contentieux), sur le 627 pour 1 700 € (frais de dossiers d'emprunts)
- Chapitre 012 : sur le 64111 pour + 85 000 € et sur le 64131 pour + 35 000 € (complément pour payer les salaires et les charges)
- Chapitre 014 : sur le 739223 pour + 3 600 € (complément pour paiement du FPIC)

- Chapitre 65 : sur le 65541 pour + 8 000 € (contributions aux syndicats) et sur le 6558 pour + 20 000 € (subvention aux écoles)
- Chapitre 67 : sur le 673 pour + 12 000 € (contentieux RH) et sur le 6718 pour – 50 000 € (charges d'éviction)
- Il est aussi ouvert sur le chapitre 68 des provisions pour risques (comptabilisation semi-budgétaire) sur le 6815 pour 40 000 €

Pour un total de + 390 000 €

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 74 : sur le 7411 pour + 90 000 € et sur le 74845 pour + 50 000 € (recettes supplémentaires en dotations et impôts)
- Chapitre 002 : réaffectation de + 250 000 € du résultat de fonctionnement 2021 qui avait été transféré en investissement

Pour un total de + 390 000 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 10 : sur le 10226 pour 7 000 € (complément pour transfert de taxes d'aménagement à la COPAMO)
- Chapitre 20 : sur le 2031 pour + 10 000 € (esquisses AMI tènement de la Poste)
- Chapitre 21 : sur le 2135 pour – 80 000 € (travaux divers) et sur le 2151 pour – 12 220 € (matériel de voirie)
- Opération 162 : sur le 2152 pour – 20 000 € (installations de voirie) et sur le 2135 pour + 23 185,32 € (travaux RD 30/Arches)
- Opération 497 : sur le 16873 pour 270 000 € et sur le 21318 pour 548 320 (achat du centre technique départemental), sur le 2112 pour – 249 293 € (acquisition de terrains)
- Opération 801 : sur le 2315 pour 3 281,73 € et sur le 2031 pour – 3 281,73 € (régularisation d'imputation sur travaux du pôle Simone Veil)
- Opération 911 : sur le 2135 pour + 34 000 € (éclairage led et régulation de chauffage)
- Opération 918 : sur le 2135 pour + 5 000 € (complément pour travaux de toiture de la poste)
- Opération 924 : sur le 2313 pour – 70 000 € (travaux de l'église différés)
- Opération 925 : sur le 2188 pour + 32 700 € (plancher à ressort pour gymnastique à Grange Dodieu)
- Opération 927 : sur le 2128 pour + 55 000 € (création desserte forestière des Valottes) et sur 2312 pour – 34 710 € (aménagement de terrains)
- Opération 928 : sur 2315 pour + 50 000 € (modernisation téléphonie et réseaux Wifi)
- Opération 929 : sur 21312 pour – 100 000 € (préau école 2023) et sur 2312 pour – 100 000 € (végétalisation cour d'école 2023)
- Opération 930 : sur le 21534 pour + 4 200 € et au 2312 pour + 80 000 € (complément pour travaux avenue de Verdun, rue des arches et parking Grange Dodieu) et sur le 2312 pour – 23 185,32 € (transfert sur op 162)

Pour un total de 440 000 €

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 10 : sur le 1068 pour réaffectation du résultat de fonctionnement 2021 qui avait été transféré en investissement soit – 250 000 €

- Chapitre 16 : sur le 1641 pour + 1 000 000 € (augmentation des emprunts contractés en 2022)
- Chapitre 26 : sur le 261 pour – 850 000 € (ventes de biens communaux décalées en 2023)
- Sur l'opération 497 : sur le 16873 pour 540 000 € (intégration d'une partie des recettes de revente du centre technique départemental)

Pour un total de 440 000 €

Les modifications sont reprises dans le document comptable ci-annexé.

La commission *Finances et Moyens Généraux*, réunie le 10 octobre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oui l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 – budget de la commune – exercice 2022.

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

